



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Attaques racistes

Question au Gouvernement n° 1467

Texte de la question

ATTAQUES RACISTES

Mme la présidente . La parole est à M. Antoine Léaument.

M. Antoine Léaument . En raison de leur couleur de peau, des enfants de 6 à 10 ans ont été ciblés par un homme armé d'une carabine. « Dehors, les Noirs et les Arabes » : voici ce qu'il leur a crié. Le mobile raciste est évident. Connu du quartier, l'agresseur se revendique d'ailleurs raciste et fier de l'être. Je tiens à apporter à ces enfants et à leurs parents le soutien de la représentation nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NFP et GDR ainsi que sur plusieurs bancs des groupes SOC et EcoS.*)

Alors que cette affaire devrait choquer la France entière – ce sont des enfants ! –, la parole des victimes est niée. Ainsi la police a-t-elle refusé d'enregistrer le mobile raciste, pourtant signalé par plusieurs personnes. Une mère témoigne : « Je l'ai dit aux policiers, les gamins aussi, avec les vidéos sur leur téléphone, mais les agents n'ont pas enregistré mon témoignage. »

Peut-on savoir pourquoi le père d'un enfant agressé (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Mme Béatrice Bellay applaudit également*) a dû retourner au commissariat pour exiger que sa plainte soit prise en entier ? Pourquoi a-t-il fallu quatre jours de mobilisation pour que le procureur daigne retenir le mobile raciste ? Pourquoi l'agresseur est-il toujours en liberté à cette heure ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP. – Mmes Soumya Bourouaha et Elsa Faucillon applaudissent également.*)

Cette situation est malheureusement classique. Selon la sociologue Rachida Brahim, *La race tue deux fois* : une première fois parce que le racisme tue ; une deuxième fois, parce que, souvent, la police et la justice ne retiennent pas le mobile raciste. Si votre ministère estime à 1,2 million le nombre de victimes de racisme chaque année, les condamnations sont rares. Pourtant, le racisme tue : Federico Martin Aramburú, Djamel Bendjaballah (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP, dont de nombreux députés se lèvent. – Mmes Dorine Bregman et Sandrine Rousseau applaudissent également*), Hichem Miraoui, Ismaël Ali, Aboubakar Cissé et tant d'autres !

Le racisme commence par des mots et finit par des morts. Combien de meurtres et d'agressions racistes faudrait-il pour que votre gouvernement agisse ? Où est la République qui promet la liberté, l'égalité et la fraternité quand des enfants se font tirer dessus en raison de leur couleur de peau sans que cela provoque un puissant élan de solidarité ? Aurait-il fallu que ces enfants aient ma couleur de peau pour avoir le droit à la compassion de la nation tout entière ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP. – Mmes Béatrice Bellay et Sandrine Rousseau applaudissent également.*)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Laurent Nuñez, ministre de l'intérieur . Ce que vous venez de dire est très grave : j'espère que vous n'y

croyez pas une seconde ! La France poursuit les auteurs de propos et de crimes racistes, quels qu'ils soient. Quels qu'ils soient ! (*Mme Mathilde Panot s'exclame.*) Soyez-en certain ! Ne tenez pas ce type de propos qui jettent assurément un gros doute sur notre détermination à lutter contre le racisme, alors qu'elle est totale et que nous le démontrons tous les jours.

Dans l'affaire que vous citez, les effectifs de police ont été requis en Haute-Loire, dans une commune voisine du Puy-en-Velay, à propos d'un individu qui faisait usage d'armes à feu sur la voie publique. Ils sont intervenus immédiatement et l'ont interpellé ; il a reconnu avoir fait usage d'une arme à feu, d'abord sur des cibles, puis en l'air, pour – selon ses dires – intimider des enfants. Il a été placé en garde à vue...

M. Antoine Léaument . C'est normal !

M. Laurent Nuñez, ministreet il fait l'objet d'une convocation par officier de police judiciaire pour violence avec arme. C'est la première procédure ouverte.

M. Antoine Léaument . Les gens ont témoigné !

M. Laurent Nuñez, ministre . Vous avez raison, le procureur de la République a ouvert une deuxième procédure, qui englobe la première, puisqu'il est apparu que, dans des vidéos, cet individu affichait sa fierté d'être raciste ; il en était très fier, il le revendiquait. Soyez certains que cet homme aura à répondre de ses propos et que le procureur a étendu sa procédure à la première enquête.

Pour conclure, si vous avez cité des crimes odieux, des crimes racistes – qui, pour deux d'entre eux, ont été qualifiés de terroristes –, croyez bien en la détermination du gouvernement (*M. Ugo Bernalicis et Mme Karen Erosi s'exclament*), du ministre de l'intérieur comme du ministre de la justice. Notre lutte contre le racisme est intraitable ; elle ne souffre pas d'être contestée comme vous venez de le faire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, Dem et HOR.*)

Mme la présidente . La parole est à M. Antoine Léaument.

M. Antoine Léaument . Vous n'avez pas répondu ! Pourquoi la police a-t-elle spécifiquement refusé de prendre les plaintes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

Données clés

Auteur : [M. Antoine Léaument](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1467

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 avril 2026